

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2008 à 19 heures 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	15

L'an deux mille huit et le **vendredi 27 juin à 19 heures 00**,
le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : 18 juin 2008

Date d'affichage : 18 juin 2008

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN – Patrick BAVOUX
Elodie LELARDOUX - Gilles DONGUY - Elie BERARD – Françoise BILLOUD - Bruno GAILLARD –
Jean-François POUPON - Eric GUILLERMIN - Michèle DANANCIER et Robert SEVE

Absents excusés : Jean-Claude GONOD

Pouvoir : Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Robert SEVE

Secrétaire : Isabelle CORSAIN

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal, rappelle l'ordre du jour de la réunion : la désignation des délégués pour l'élection des sénateurs et indique que d'autres questions sont à rajouter :

- Projet école,
- Télétransmission,
- compte rendu de la commission communication,
- Tour de l'Ain.
- L.G.V.

DESIGNATION DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Le Maire informe que conformément au décret n° 2008-494 du 26 mai 2008 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et à l'arrêté préfectoral du 16 juin 2008, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs.

Après constitution du bureau de vote qui se compose comme suit :

- Président du bureau : RODET Georges
- Membres du bureau : BERARD Elie, SEVE Robert, CORSAIN Isabelle et LELARDOUX Elodie
- Secrétaire : Mme BILLOUD Françoise.

Il a été procédé à l'élection des 3 délégués :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin : nombre de votants 15 - suffrages exprimés : 15 – majorité absolue : 8

Proclamation de l'élection des délégués :

- * M. RODET Georges ayant obtenu la majorité absolue avec 15 voix a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat,
- * M. NALLET Jean-François ayant obtenu la majorité absolue avec 15 voix a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat,
- * M. COLIN Dominique ayant obtenu la majorité absolue avec 15 voix a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Il a été ensuite procédé à l'élection des 3 suppléants

Résultats du 1^{er} tour de scrutin – nombre de votants : 15 – suffrages exprimés : 15 - majorité absolue : 8

Proclamation de l'élection des suppléants :

- * M. BAVOUX Patrick ayant obtenu la majorité absolue avec 15 voix a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat,

* Mme BILLOUD Françoise ayant obtenu la majorité absolue avec 15 voix a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat,

* Mlle CORSAIN Isabelle ayant obtenu la majorité absolue avec 15 voix a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

PROJET ECOLE

Dominique COLIN, Maire adjoint et responsable de la commission présente les travaux de la commission des affaires scolaires qui s'est réunie le 23 juin.

L'accroissement du nombre d'enfants scolarisés (82 enfants inscrits pour la rentrée), laisse penser fortement à une ouverture d'une 4^{ème} classe, éventuellement à la rentrée de septembre 2008 mais plus certainement en septembre 2009.

Même en enchaînant les décisions le plus rapidement possible, un projet d'agrandissement de l'école ne pourra raisonnablement aboutir avant septembre 2010. Il faudra donc envisager d'installer un bâtiment temporaire pour accueillir la 4^{ème} classe.

La D.D.E., assistant au maître d'ouvrage, sera chargée de fournir les éléments de choix de ce type d'installation. Elle est également chargée de permettre à la commune de choisir rapidement entre l'agrandissement de l'école existante et la construction d'une école neuve.

Pour cela le conseil doit se prononcer sur les sites à étudier dans le cas d'une hypothèse de construction neuve. La commission a identifié 7 sites possibles (voir plan annexé).

Le conseil prend connaissance de ces sites, formule des observations et puis valide ces 7 possibilités à étudier. Le prochain conseil municipal sera invité à débattre des éléments de programme sommaire du projet de bâtiment que la commission des affaires scolaires formalisera lors de sa réunion du 1^{er} juillet.

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Jean-François NALLET, Maire Adjoint :

- rappelle la délibération du 16 juin 2008 renouvelant la convention avec la Préfecture pour une durée d'un an,
- informe que les services de la Préfecture proposent les renouvellements pour une durée de trois ans,
- propose au conseil d'annuler la délibération du 16 juin et de renouveler l'avenant à la convention pour trois ans conformément à la proposition des services de la Préfecture,
- informe de la proposition de FORSUP réduisant le coût annuel à 95.68 euros TTC au lieu de 119.60 euros TTC,

Oui l'exposé du Maire-Adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération du 16 juin 2008

ACCEPTE l'avenant à la convention entre la Préfecture et la Commune pour une durée de trois ans,

ACCEPTE le devis de FORSUP (APCFC) pour un montant TTC de 287.04 € pour la télétransmission des actes administratifs pour une durée de trois ans,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tous documents relatifs à la télétransmission, notamment l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la Préfecture de l'Ain et la Mairie, à compter du 11 juin 2008 et pour une durée de trois ans, et le bon de commande avec FORSUP (APCFC), à compter du 3 juillet 2008 pour une durée de trois ans.

COMMUNICATION

Jean-François NALLET, responsable de la commission communication indique que la première lettre sera diffusée en juillet. Elle comporte quatre pages. Le Conseil Municipal choisit le titre : « la plume de Bény ».

TOUR DE L'AIN

Le Maire indique que le tour de l'ain cycliste traversera la commune le dimanche 10 août entre 14 h 30 et 15h. Le comité d'organisation souhaite un arrêt de la caravane publicitaire au stade, entre 13 h 30 et 14 h 00. Après discussion, le conseil municipal accepte cet arrêt caravane avec une réception boissons et tartes.

L.G.V.

Jean-François NALLET donne le compte rendu de la réunion en date du jeudi 26 juin entre élus du canton et R.F.F. sur le projet du tracé de L.G.V. (Strasbourg Lyon). Les projets de Réseau Ferré de France portent sur deux aspects :

- L'amélioration de la ligne ferroviaire existante (ligne de la Bresse) pour augmenter le trafic qui pourrait passer de 60 trains par jour à 440 dès 2011 afin de décharger la ligne Paris Lyon Marseille, saturée très prochainement,
- La construction d'une nouvelle ligne grande vitesse pour le trafic voyageurs et fret rapide (la poste...) dans le cadre de la liaison Strasbourg – Lyon.

Dans ces deux projets, la Commune est directement touchée, à l'Est pour la ligne de la Bresse, à l'Ouest par le fuseau présenté pour l'implantation de la nouvelle ligne grande vitesse.

Les élus du canton ont demandé à bénéficier d'un délai de réflexion supplémentaire, l'échéance ayant été fixée en premier lieu au 15 août 2008 pour faire part des remarques.

La phase de concertation débutera à la fin de l'été.

Le Conseil Municipal fait part de son mécontentement à propos de ce dossier et indique son opposition aux projets de Réseau Ferré de France.